



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var
Service Eau et Biodiversité**

Service Eau et Biodiversité
Dérogation espèces protégées
Courriel : ddtm-dep@var.gouv.fr

Toulon, le 12 février 2024

Note de synthèse

Participation du public au processus décisionnel de l'État ayant une incidence sur l'environnement

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Objet de la consultation	
Objet : demande de dérogation pour l'enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement	
Motif(s) : enlèvement par carottage sur banquettes de feuilles mortes et échouées de Posidonie - Posidonia oceanica (L.) Delile 1813, pour les années 2024 à 2026 inclus, sur la façade maritime entre les communes de Hyères et de Sainte-Maxime sur cinq stations échantillonnées au sein de l'Aire Maritime Adjacente du parc Parc national de Port Cros	
Demandeur : groupement d'intérêt scientifique (GIS) pour l'environnement marin - GIS Posidonie	
Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + annexes = dossier de demande	
Contexte de la consultation	
GIS Posidonie doit réaliser une évaluation de l'état de conservation et des services écosystémiques des systèmes Dune-Plage-Banquette dans le cadre d'une étude européenne. L'association demande une autorisation de prélèvement pour échantillonner des feuilles de Posidonie dans le Parc national de Port Cros. La Posidonie est une espèce protégée sur l'ensemble de la Méditerranée. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour collecter, manipuler et analyser cette espèce végétale protégée.	
Modalités de consultation	
Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées : <ul style="list-style-type: none">• par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-dep@var.gouv.fr• par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée	
Dates de la consultation	
Début de la consultation : 15 janvier 2024	Fin de la consultation : 04 février 2024 inclus
Résultat de la consultation	
Aucune observation du public réceptionnée à l'issue de la période de mise à disposition du public de 21 jours.	
Conclusion	
La procédure d'instruction de la demande de dérogation espèces protégées déposée a respecté le dispositif réglementaire. Sans observation, l'arrêté préfectoral proposé peut être signé en l'état.	

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers
Téléphone 04 94 46 83 83
Courriel : ddtm-dep@var.gouv.fr
www.var.gouv.fr